



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Élections, de la Légalité  
et de l'Environnement**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Société d'Exploitation des Carrières du Val de Seine à Vernon**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DELE/BERPE/20/648, il a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société d'Exploitation des Carrières du Val de Seine (SECVS) en vue de renouveler son autorisation d'activité extractive pour une durée de 20 ans située sur la commune de Vernon.

Celle-ci se déroulera pendant **33 jours consécutifs du jeudi 22 octobre 2020 au lundi 23 novembre 2020 à 17 h.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact et le courrier de la mission régionale de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Vernon où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Vernon ou par voie électronique à [pref-projet-carrieresecvs@eure.gouv.fr](mailto:pref-projet-carrieresecvs@eure.gouv.fr) (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le dossier d'enquête sera également consultable à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes>).

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Laurent GUIFFARD, fonctionnaire retraité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences suivantes à la mairie de Vernon:

- jeudi 22 octobre 2020 de 9h à 12h,
- mercredi 28 octobre 2020 de 14h à 17h,
- samedi 7 novembre 2020 de 9h à 12h
- lundi 23 novembre 2020 de 14 h à 17 h (clôture de l'enquête).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la société d'Exploitation des Carrières du Val de Seine – Route du LRBA – La Queue d'Haye – 27200 VERNON.

Toutes les mesures sanitaires seront mises en place par la mairie de Vernon pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire relatif au Covid-19 en vigueur.

Le présent avis est affiché à la mairie de Vernon et aux mairies du rayon d'affichage, Saint Marcel, Pressagny-l'Orgueilleux, Tilly, Bois-Jerôme-Saint-Ouen, Giverny et Notre Dame de la Mer (78) ainsi qu'au voisinage du site de la société d'Exploitation des Carrières du Val de Seine à Vernon.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture

  
Jean-Marc MAGDA